

*Citoyenneté—Loi*

L'orateur précédent a parlé du professeur Head qui a comparu devant le comité parlementaire spécial chargé d'étudier le Livre vert. Je me souviens très bien de sa rencontre avec le comité. Je le revois disant que dans son cas, il n'était pas nécessaire d'attendre cinq ans. Il n'était même pas nécessaire d'attendre trois ans. Il était prêt au bout d'un an. Je n'ai aucun doute qu'après un an, le professeur Head était tout à fait prêt à adopter la citoyenneté canadienne. Il y en a peut-être d'autres comme lui qui, au bout d'un an, sont tout à fait convaincus que ce pays est celui dont ils veulent faire leur pays d'adoption. Toutefois, monsieur l'Orateur, beaucoup d'autres ne sont pas prêts, au bout d'un an, ou même de trois ans, à choisir ce pays comme pays d'adoption. On pourrait rétorquer très pertinemment que les intéressés ne sont pas obligés de se naturaliser après trois ans. Mais qui sait combien de personnes se sentiront obligées par les circonstances sociales de demander la citoyenneté après trois ans? La confusion entre la possibilité et l'obligation morale est tellement facile à faire.

● (2030)

Le bill provoque également une autre question: la citoyenneté est-elle un droit ou un privilège? Si c'est un droit, le bill est contradictoire parce qu'alors, ce droit doit s'appliquer dès l'arrivée au Canada. Il me semble que nous en arrivons à la notion de droit conditionnel. Il faut alors se demander immédiatement en quoi consiste un tel droit. Un droit ne peut pas être conditionnel, il doit être absolu. Pourquoi adopter un projet de loi obligeant les immigrants à attendre trois ans pour se prévaloir d'un droit reconnu par la Déclaration des droits? Par contre, si c'est un privilège, le pays d'accueil doit fixer des critères pour protéger l'immigrant ou le postulante ainsi que pour se protéger lui-même.

Il y a certains besoins du candidat dont il faut tenir compte. Avant tout, il doit se sentir bien accueilli. Lorsqu'un immigrant arrive au Canada, c'est son droit de se sentir bien accueilli. Cela, selon moi, n'a rien à voir avec la citoyenneté. Je devrais ajouter qu'à l'origine, c'est du secrétariat d'État que relevait les comités d'accueil et les services d'immigration. C'est sans doute parce qu'il assumait mal ses responsabilités qu'on les lui a enlevées pour les donner au ministre de l'Immigration. Je me demande si le ministre est réellement sensibilisé aux aspects importants du bill. Il faut s'appliquer à assurer des services d'immigration et d'accueil.

Lorsque le comité a sillonné le pays, on a maintes et maintes fois attiré son attention sur le besoin de faire sentir aux immigrants qu'ils sont chez eux dès qu'ils foulent le sol canadien. Si l'immigrant désire avant tout se sentir chez lui, il faut en tenir compte bien avant la citoyenneté et ce n'est pas nécessairement celle-ci qui va lui donner ce sentiment. La naturalisation ne rend pas l'immigrant plus à l'aise dans son pays d'adoption. Si les citoyens ne réussissent pas à donner cet état de bien-être à l'immigrant, ce n'est pas la citoyenneté qui va le lui donner.

Je prétends que le deuxième besoin de tout immigrant et de tout candidat à la citoyenneté est de se sentir utile, de sentir qu'il a quelque chose à offrir à son pays d'adoption. Cela non plus n'a rien à voir avec la naturalisation ni avec la citoyenneté. C'est une chose que nous devons encourager chez le candidat et à laquelle il contribuera de tous les ressorts de son être pourvu qu'on lui crée un climat propice. Et cela ne dépend pas de la citoyenneté.

Troisièmement je crois que nous tous, y compris le candidat ou l'immigrant, avons besoin d'une saine dose d'anticipation. C'est une facette de l'existence qui nous est retirée. De plus en plus chaque année la société se referme sur nous. Les médias, les techniques publicitaires de Madison Avenue nous piétinent davantage de telle façon qu'il ne nous reste plus rien à espérer. Non seulement les jeunes mais même les adultes ne sont plus censés attendre. Il est pourtant très humanisant de faire l'expérience d'une saine anticipation. De nombreux immigrants qui ont acquis la citoyenneté au bout de quelques années se rendent compte en rétrospective que malgré leur hâte d'être naturalisés, c'était pour eux une expérience très enrichissante que d'attendre et que, loin de leur nuire, l'attente leur avait fait du bien.

Le ministre dit qu'un délai de 5 ans est arbitraire. S'il en est ainsi, un délai de 3 ans l'est aussi. Si nous acceptons son principe, tout délai le sera. Toutefois, je ne suis pas sûr qu'il soit bien sage d'accepter l'allégation du ministre. L'évolution de la société a tellement modifié les conditions de vie qu'il est bon d'attendre 5 ans avant d'obtenir la citoyenneté.

Je soutiens, comme d'autres, que le bill a été présenté pour apaiser les immigrants des Îles britanniques, car ils vont devoir franchir les différentes étapes du processus de citoyenneté. Il fut un temps où ils n'avaient pas besoin de devenir citoyens canadiens. C'était à l'époque du Commonwealth britannique, connu maintenant sous le nom de Commonwealth. Les membres du Commonwealth britannique possédaient en commun un certain sens universel. Ils partageaient tous une expérience commune, qu'ils pouvaient transporter telle quelle avec eux. Ils connaissaient le système parlementaire, tous les aspects de la culture britannique, quel que soit le pays de l'Empire britannique auquel ils appartiennent, ils pouvaient transporter ces connaissances avec eux partout à l'intérieur de l'Empire britannique. Mais tout cela est changé.

L'Empire britannique n'existe plus. Non seulement le Commonwealth n'est plus le même, mais la situation intérieure des pays qui autrefois faisaient partie du Commonwealth britannique est changée et la façon de vivre dans ces pays n'est plus aussi comparable qu'auparavant. Aussi est-ce trop attendre des personnes qui immigreront au Canada d'apporter avec elles les coutumes de ces pays et de les adapter au nôtre. Ce n'est pas de leur faute ni de la nôtre. C'est une des réalités de la vie.

A mesure que le monde évolue, les immigrants changent, et ceux qui immigreront chez nous aujourd'hui n'ont pas des antécédents communs, contrairement à ceux d'il y a deux générations. J'estime donc injuste de leur demander de décider au bout de trois ans de faire du Canada leur patrie. Encore une fois on peut répondre qu'ils n'y sont nullement obligés, mais quand même en le leur suggérant, nous les incitons à le faire.